

Réunion extraordinaire du 29 juin 1989

Le vingt neuf juin mil neuf cent quatre vingt neuf, à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M<sup>r</sup> JOSEPH Richard, maire. La séance a été publique.

Date de convocation: 23 juin 1989

Étaient présents: M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> JOSEPH Richard, GONEDO Ida, FERRET Serge, MAGNE Simon, ALLARY Franis BOURREAU Bernard, PHELIPPEAU Hervé, VIOUET Claude, MARTIN Michel, MARTIN D'Almeida Manuel.

Était absent: M<sup>r</sup> BORDERON Raymond

Seuls au de séance: M<sup>me</sup> GONEDO Ida

74 Modification des modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Qui l'exposé de M<sup>r</sup> le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire en 1990 les modalités d'établissement des impôts directs locaux retenues pour 1989

75 Modification de l'article 8 P III du statut du Syndicat de viti-vin.

M<sup>r</sup> le Maire communique au Conseil Municipal le projet de modification de l'article 8 paragraphe III des

Publié le 19/7/89

statuts du Syndicat de rivière de Montbron-La Rochefoucauld, qui devaient:

III - les recettes inscrites au budget du Syndicat proviennent:  
- des versements effectués par les communes membres dont le montant sera fonction de la durée d'utilisation du matériel,  
- des versements effectués par d'autres collectivités locales (départements, communes) pour mise à disposition du matériel appartenant au Syndicat et en fonction de la durée d'utilisation de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

76. Modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Hôte et bacheliers. M<sup>r</sup> le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Hôte et bacheliers, qui devaient:

Publié le 19/7/89

- Article 5: Le syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune. Ce dernier ayant voix délibérative en cas d'absence du délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

77. Examen des propositions d'assurance.

M<sup>r</sup> le Maire propose au Conseil trois projets d'assurance présentés par la Mutuelle de Portiers, le groupement SMADIT et la Mutuelle des Provinces de France.

Après examen des différents projets et de délibération, le Conseil Municipal décide d'opter pour la proposition présentée par la Mutuelle de Portiers dont l'agence est située à Villebois-Lavalette.

78. Problèmes posés par les nomades.

À la suite de nombreux problèmes posés par le passage et le stationnement sur le territoire communal des gens du voyage, M<sup>r</sup> le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les solutions qui pourraient remédier à cet état de fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- de réduire la surface du terrain de stationnement
- d'équiper le point d'eau d'un bouton-joussoir ou de tout autre moyen permettant la réduction du débit d'eau.
- de demander aux gens du voyage une caution

de 50F par famille, ainsi qu'une redevance de 10F par famille et par jour.

19. Lettre de M<sup>r</sup> Reimond  
Ajout au maire de  
Grasse.

M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de M<sup>r</sup> Jean-Claude RAIMOND Ajout au Maire de Grasse et Secrétaire du bureau du Syndicat d'Hotte et Baudouin demandant compte rendu de la réunion du 22 juin 1989, réunion associant des maires, adjoints, et délégués syndicaux d'Hotte et Baudouin dans le cadre d'une Politique d'Aménagement Rural avec définition d'un C.R.I.L.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents.

Jouffé	Egué	Kennez	Magné
			
			